



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES INTERVENTIONS
ET DE LA COORDINATION DE L'ÉTAT**

Animation des politiques interministérielles
aff suivie par : Céline VIKLOVSZKI
Tél. 04 93 72 29 68

Nice, le - 7 FEV. 2022

ARRÊTÉ PREFECTORAL n°2022- 088

**modifiant l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil
d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour**

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 331-26 ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, notamment son article 23 ;

Vu le décret n°2020-752 du 19 juin 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans le domaine de l'écologie, du développement durable, des transports, de l'énergie et du logement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-1036 du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, pour une durée de 6 ans ;

Considérant l'organisation territoriale interarmées de défense et la création de l'Etat-Major de zone de défense Sud, couvrant les territoires de l'Occitanie, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse ;

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans le nom de famille de la représentante des propriétaires fonciers dans le cœur du parc ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 susvisé est modifié comme suit :

Au « 1b », les mots « le commandant de la zone terre Sud-Est » sont remplacés par les mots « le commandant de la zone terre Sud » ;

Au « 3b », les mots « Mme Nicole Manuel-Curris » sont remplacés par « Mme Nicole Curri-Manuel ».

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet des Alpes-Maritimes,



Bernard GONZALEZ